Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_26

MAISON DE SANTE - INSTALLATION D'UN MODULAIRE : DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CDST)

Rapport de Franck Pichot, Maire

Monsieur Pichot rappelle que la collectivité a réalisé une extension de la maison de santé en installant un modulaire.
La commune avait déposé une fiche action auprès du Conseil Départemental afin de disposer d'un financement au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST).
Le Conseil Départemental a retenu ce projet.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_26-DE

Un dossier doit désormais être déposé auprès de la commission permanente du Conseil Départemental. Cette délibération doit préciser le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition et installation modulaire	73 219 €	CD35	45 529 €
Architecte – élaboration du PC	3 540 €	Autofinancement	46 978 €
Travaux de peinture murale	2 104 €		
Création d'une porte d'entrée	980 €		
Travaux création cloison acoustique	6 100 €		
Réseau EP	1029 €		
Branchement électrique	1 395 €		
TOTAL	**92 507 €**	**TOTAL**	**92 507 €**

Monsieur Pichot demande aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du contrat départementale de solidarité territoriale (CDST).

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL